

Tribunes de la majorité municipale

Voiron Ville d'Avenir

Année 2021

Décembre 2021

À l'approche des fêtes de fin d'année, Voiron se pare comme de tradition de ses plus beaux atours de lumière et des attributs typiques qui créent cette atmosphère féérique propice à la convivialité et au retour en enfance. Pour façonner la magie de Noël, nos services municipaux n'ont pas ménagé leurs efforts pour procéder à l'installation des nombreuses décorations qui accompagneront nos flâneries en famille ou entre amis dans le centre-ville, et participer à la mise en place des nombreuses réjouissances festives, sportives et gourmandes qui jalonnent ce mois de décembre. Ce programme riche de nombreuses surprises sera notamment ponctué par les visites de personnages Disney les 15 et 22 décembre après-midi, mais également par la festive corrida pédestre « La Voironnaise », l'ascension nocturne et animée de la Vouise « la Verti'Vouise », le concert de Noël de l'Union Musicale Voironnaise à la salle des fêtes le 11 décembre, la réalisation des splendides sculptures sur glace, la soupe des chefs et bien évidemment le très attendu spectacle pyrotechnique qui sera joué sur la façade de l'église Saint Bruno le 18 décembre. Noël marque également une parenthèse au coeur de l'hiver. Il s'agit en effet d'une période au cours de laquelle la solidarité, la chaleur ainsi que le partage prennent tout leur sens et quel évènement illustre mieux cet état d'esprit que le Téléthon que nous aurons le plaisir d'organiser les 3 et 4 décembre prochains avec pour parrain le talentueux coureur cycliste Geoffrey BOUCHARD. C'est aussi un moment où, hélas, l'isolement et la précarité se font plus douloureux. Il convient à cet égard de saluer l'action des bénévoles qui oeuvrent au sein des associations solidaires et des services publics qui agissent dans des domaines variés pour apporter leur soutien aux plus vulnérables et isolés d'entre nous. Durant cette période, ils se mobilisent notamment en distribuant les colis de Noël aux personnes âgées, en participant aux animations du Téléthon, aux différentes collectes de denrées organisées par des associations solidaires, ou en organisant le réveillon « Tous Ensemble ». Les membres de l'équipe municipale ainsi que l'ensemble des agents de la Ville se joignent à moi pour vous souhaiter d'achever cette année 2021 de la meilleure des manières, en passant d'agréables moments avec vos proches. Nous avons par ailleurs le plaisir à vous convier à la traditionnelle cérémonie des voeux qui se déroulera le vendredi 7 janvier 2022 au Grand Angle, pour démarrer ensemble une nouvelle année. Joyeux Noël et très belles fêtes de fin d'année à tous !

Novembre 2021

La période que nous traversons est un cruel révélateur de la pénurie de personnels médicaux à laquelle doit faire face notre pays. Ce constat national est transposable à l'échelon local et ce dans l'ensemble de nos structures de soins, des urgences qui peinent à faire face à l'afflux de patients quotidiens faute d'un nombre suffisant de médecins, aux blocs opératoires qui voient croître leurs délais d'intervention, jusqu'à notre EHPAD où nous sommes confrontés à d'importantes difficultés de recrutement. La médecine de ville est également concernée par ce phénomène puisque plus d'un tiers des médecins généralistes ou spécialistes voironnais partiront en retraite au cours des 5 prochaines années. Il ne s'agit cependant pas d'une fatalité et bien qu'ils ne relèvent pas directement de la compétence communale, il convient de prendre à bras le corps ces sujets qui impactent directement la qualité de vie de chacun d'entre nous en déployant une stratégie volontariste sur cette question. Le nouvel hôpital fraîchement mis en service est bien évidemment la figure de proue de cette ambition que nous mettons en oeuvre. Il est cependant loin d'être le seul axe de travail et le dernier Conseil municipal a été marqué par l'acquisition par la Ville de locaux d'une surface de 440m² au 4ème étage de l'espace Cuvé situé au 58 cours Becquart- Castelbon, afin d'y créer une maison de santé qui accueillera entre 10 et 15 professionnels de santé. Nous avons pris cette décision dans la perspective à la fois de pallier les prochains départs à la retraite précédemment évoqués et d'attirer de nouveaux médecins en centre-ville dans une structure adaptée au sein de laquelle ils pourront mutualiser entre eux un certain nombre de charges et de services. En parallèle, nous allons engager un travail en faveur de la création d'une maison médicale de garde, de manière à désengorger les urgences en les soulageant du traitement de ce que l'on appelle communément la « bobologie » survenant notamment la nuit ou le weekend. Une telle initiative demandera du temps pour atteindre un stade opérationnel car elle devra notamment réunir un nombre minimum de volontaires souhaitant s'associer et adhérer à une charte régissant leur pratique. Enfin, au titre du dispositif Isère Médecins porté par le Conseil départemental et voué à favoriser la formation et l'installation de médecins en Isère, Voiron a la chance d'accueillir 2 internes qui se forment actuellement au sein du nouvel hôpital rattaché au CHU. L'enjeu est considérable, car le droit à la santé tout comme le droit à l'éducation ou à la sécurité sont des droits fondamentaux que nous nous devons de préserver.

Octobre 2021

À plusieurs reprises au cours de cette année, cette tribune a constitué l'occasion de faire un point sur la situation complexe de la route de Tolvon, fermée au mois de janvier dernier pour raisons de sécurité suite à deux importants glissements de terrain qui nécessitent de lourds travaux, dont l'ampleur nous a confrontés à de multiples difficultés d'ordre technique et financier.

Nous vous faisons notamment part cet été de l'accompagnement exceptionnel consenti par le Conseil départemental et revenons sur la nécessité de trouver un accord avec la commune voisine de Saint-Etienne-de-Crossey pour assumer conjointement le restant de cette dépense imprévue. La route de Tolvon demeurant avant tout essentiellement une voie de desserte de hameaux d'habitation principalement situés sur la commune de Saint-Etienne-de-Crossey, il nous apparaissait légitime qu'un partage du reste à charge des travaux de réparation puisse être envisagé entre nos 2 collectivités. En effet, tous les services publics sont financés pour partie par le contribuable et pour partie par les usagers (ceux qui utilisent le service) et dans le cas présent ceux qui utilisent la route sont très majoritairement des stéphanois. Nous déplorons que Madame le Maire de Saint-Etienne-de-Crossey ait refusé toute discussion entre nos 2 communes qui aurait permis de trouver une solution à l'équation budgétaire. Nous ne pouvons que regretter la polémique bien inutile qui a entouré la prise en charge de ce problème, alimentée sans doute par les considérations électorales du mois de juin dernier et demeurons stupéfaits par le mépris brutal avec lequel toutes nos propositions de participer à une résolution conjointe de ce problème ont été rejetées.

La Ville de Voiron n'attendra toutefois pas le printemps 2022 afin d'engager les travaux qui s'imposent et ne souhaite pas exposer les usagers de la route de Tolvon à une circulation hivernale potentiellement difficile en période de gel ou de fortes intempéries. Nous sommes ainsi en mesure de vous annoncer que les travaux de réparation de la route seront réalisés conformément au calendrier prévisionnel suivant, dont les délais demeurent évidemment soumis aux différents aléas, notamment climatiques :

- 11 octobre : démarrage des travaux à l'issue d'une période de préparation de 3 semaines ;
- Du 11 octobre au 21 novembre : 6 semaines de durée prévisionnelle de travaux ;
- Du 22 au 26 novembre : Livraison des travaux et remise en service prévisionnelle de la route.

Un alternat de circulation avec sens prioritaire en montée sera réalisé en partie haute de la voirie, ce qui contribuera à ralentir les vitesses de circulation excessives régulièrement dénoncées dans le passé par de nombreux usagers. Nous espérons de tout cœur que ce calendrier de remise en service de la route de Tolvon permettra à chacun d'appréhender avec satisfaction le terme annoncé des nuisances que sa fermeture engendre depuis désormais 9 mois.

Septembre 2021

Parmi les équipements qui structurent un territoire, l'hôpital tient un rôle à part tant il s'agit d'un lieu chargé d'une émotion et d'une symbolique toutes particulières, présent dans toutes les étapes de notre existence. C'est en ses murs que l'on prend son premier souffle ; certains y voient leur enfant naître, recevant ainsi le cadeau le plus précieux qu'une vie peut offrir ; d'autres enfin y voient leur destin basculer, surmontant de graves blessures ou maladies grâce à l'accompagnement de personnels soignants qui y forgent eux aussi de nombreux souvenirs au fil de leur carrière. Moments d'émotion dans des instants parmi les plus intimes de la vie de leurs patients ; souvenirs de convivialité entre collègues ou encore de dépassement de soi comme c'est notamment le cas durant cette crise sanitaire. La place majeure qu'occupe un tel établissement, tant par la dimension affective qui l'entoure que par son statut de fer de lance de l'offre de soin du territoire, nous a toujours dicté la volonté de nous battre de toutes nos forces pour nous doter d'un outil à la hauteur de nos ambitions en faisant aboutir le projet de nouveau pôle hospitalier de Voiron. Les enjeux étaient nombreux et le premier d'entre eux était évidemment d'ordre sanitaire mais il en allait également de l'amélioration des conditions de travail des agents hospitaliers et de l'attractivité de notre ville. Initié il y a désormais plus de 20 ans, ce projet s'inscrit au rang de ceux qui auront suscité la plus grande attente chez les Voironnais. Il a néanmoins longtemps fait figure de serpent de mer au gré des blocages de natures diverses auxquels se sont heurtées les équipes municipales successives. Si bien qu'en 2013, lorsque l'annulation des deux déclarations d'utilité publique et du permis de construire fut prononcée, d'aucuns ont commencé à douter qu'il finisse réellement par voir le jour et à symboliser le déclin de Voiron qui s'illustrait déjà notamment par une population municipale déclinante et des indicateurs économiques en berne. C'est toutefois dans ce contexte d'enlisement que nous avons débuté notre mandat en 2014, résolument déterminés à déployer l'ensemble des moyens à notre disposition en vue de surmonter les nombreux obstacles rencontrés jusqu'alors. La performance d'un hôpital ne repose cependant pas sur la modernité de ses murs, mais bien sur la compétence et l'engagement de son personnel et sur la diversité des filières de soins qu'il offre aux patients. Toutes les activités de l'ancien établissement sont évidemment maintenues dans le nouveau, en matière de médecine, chirurgie et de maternité. Mais la fusion administrative de l'hôpital de Voiron avec le CHU

Grenoble-Alpes offre des perspectives inédites de nouvelles filières et marque l'arrivée historique d'activités universitaires à Voiron. Après de nombreuses péripéties nous sommes heureux et fiers d'être en mesure de vous présenter le fruit de ce travail de longue haleine au bénéfice des Voironnais et de tout le bassin de santé sur lequel cet établissement nouveau a vocation à rayonner.

Juillet - Août 2021

Nous évoquions au mois de mai dernier dans ce même espace dédié à l'expression des groupes municipaux, la situation de la route de Tolvon qui est actuellement fermée à la circulation suite à 2 glissements de terrain qui ont considérablement endommagé et fragilisé sa structure. À cette occasion, nous avons alors fait état de la problématique à laquelle nous sommes confrontés et des enjeux liés à la coûteuse réhabilitation de cette voirie qui pourrait s'élever jusqu'à 200.000 € TTC. Depuis lors, nous avons engagé toutes les démarches nécessaires à l'accomplissement de ces travaux de réparation dans les délais les plus brefs. À cet effet, des sondages géotechniques ont été réalisés dans la semaine du 14 juin par un cabinet spécialisé qui sera chargé de la maîtrise d'œuvre. Un avis de consultation des entreprises a été lancé le 5 juillet, avec une date limite de remise des offres au 26 juillet, une analyse de décision le 30 juillet, pour notification à l'entreprise retenue le 14 août sous réserve d'un accord financier avec Saint-Etienne-de-Crossey, ceci permettra le démarrage des travaux mi-septembre, logiquement pour une durée de 4 semaines. En parallèle, nous poursuivons en effet la recherche de solutions destinées à financer ce chantier qui résulte d'un événement par nature imprévisible, intervenu au lendemain des derniers arbitrages d'équilibre de notre budget communal, nous plaçant ainsi face à l'incapacité d'assumer seuls son coût important. Nous avons par conséquent sollicité le Conseil Départemental de l'Isère au titre d'une aide exceptionnelle, ainsi que la commune de Saint-Etienne-de-Crossey à laquelle cette voirie est très étroitement liée par des enjeux fonctionnels de desserte de hameaux résidentiels situés sur son territoire. Outre la motivation principale de cette seconde sollicitation qui est d'ordre financier, celle-ci est également guidée par un principe d'équité. Il nous semblerait en effet profondément injuste que les contribuables stéphanois ne soient pas solidaires des contribuables voironnais pour la restauration d'une voirie dont ils sont majoritaires à réclamer la remise en service. Ceci est d'autant plus vrai alors même que les contribuables voironnais ne manquent déjà pas d'exercer au quotidien une vraie solidarité avec les habitants du territoire du Pays Voironnais en raison des lourdes charges de centralité qu'ils assument. Si le Conseil départemental nous a d'ores et déjà confirmé consentir à une prise en charge du coût global des travaux à hauteur de 50%, les discussions se poursuivent en revanche avec nos voisins stéphanois. À la lumière de cette participation départementale et de la possibilité pour la commune de Saint-Etienne-de-Crossey de bénéficier du fonds de concours du Pays Voironnais pour alléger son reste à charge de moitié, nous avons néanmoins bon espoir de trouver prochainement un accord, sans quoi nous ne serions pas en mesure de financer les travaux cette année. Cette situation reporterait alors leur exécution à l'exercice budgétaire prochain, soit au mois de mai ou juin 2022 compte tenu de la nécessité de procéder au chantier en dehors des périodes hivernales ou trop pluvieuses. Il s'agit évidemment d'une situation que nous mettrons tout en œuvre pour éviter et vous pouvez compter sur nous pour vous tenir informés des évolutions à venir.

Juin 2021

Dernières échéances électorales avant la présidentielle, les élections régionales et départementales auront lieu les 20 et 27 juin prochains. Initialement programmées en mars, celles-ci ont vu leur organisation bousculée par la crise sanitaire. D'abord reportées aux 13 et 20 juin 2021, elles ont été finalement repoussées aux 20 et 27 juin. À cette occasion, les électeurs auront la responsabilité de désigner à la fois leurs conseillers régionaux et départementaux. Il s'agit donc d'un rendez-vous démocratique d'une grande importance du fait de la forte proximité de ces élus avec leur territoire et des conséquences concrètes de leurs décisions dans des domaines de l'action publique qui impactent directement le quotidien des administrés. Parmi les prérogatives du Conseil régional figurent notamment le développement économique ; l'aménagement du territoire ; les transports non urbains, dont les trains express régionaux (TER) ; la gestion des lycées ou encore la formation professionnelle. Nous avons pu constater ces dernières années une mobilisation du Conseil Régional à hauteur de 2M€ dans le projet Chartreuse Mille Pas au titre de la compétence tourisme, pour permettre le déménagement des caves et accompagner le renforcement touristique du site de Voiron. 2M€ ont été investis dans la réalisation du nouvel hôpital de Voiron au titre de l'aménagement du territoire et de nombreux autres projets tels que la rénovation du lycée Ferdinand Buisson ont par ailleurs été accompagnés. Les compétences du Conseil départemental sont quant à elles également assez vastes, comprenant l'aide sociale, dont la protection de l'enfance ; les routes départementales ; les transports scolaires ; la gestion des collèges ; la culture etc. Pour donner des exemples localement, le Conseil départemental est intervenu ces dernières

années à hauteur de 4,5M€ pour financer les voiries d'accès au nouvel hôpital et a financé le réaménagement et la sécurisation des entrées de Voiron. Il œuvre également activement à l'achèvement du projet majeur de contournement routier visant notamment à désengorger le centre de Voiron. Si ces élections peuvent parfois souffrir d'un déficit d'exposition médiatique et d'information auprès de nos concitoyens en comparaison avec d'autres comme la présidentielle, elles n'en demeurent pas moins un temps incontournable de la vie démocratique de notre pays. Nous invitons par conséquent les Voironnais à se mobiliser massivement pour participer à ce double rendez-vous électoral et tenons à les rassurer quant aux mesures sanitaires qui encadreront la tenue de ce scrutin. Un protocole strict sera ainsi observé avec la désinfection obligatoire des mains à l'entrée ; la régulation des flux de votants qui suivront un sens unique de circulation destiné à éviter les croisements ; la désinfection des machines à voter toutes les 30 minutes, la désinfection systématique des stylos ; la vaccination ou a minima le test de tous les assesseurs et personnes prenant part à l'organisation du scrutin ... Alors les 20 et 27 juin, retrouvons-nous au Grand Angle sous les auspices de notre belle démocratie !

Mai 2021

La route de Tolvon a été impactée par deux importants glissements de terrain à 320 mètres d'intervalle, l'un en partie basse et le second en partie haute qui ont chacun impliqué le déplacement de plusieurs dizaines de m³ de matériaux. Ces éboulements ont rendu cette voirie impraticable et dangereuse, nous contraignant à sa fermeture. Cette situation a notamment des conséquences lourdes sur le quotidien des habitants du hameau de Vouise et nous mesurons l'attente légitime qui peut s'exprimer quant à un rétablissement prochain des conditions d'accès à leur lieu de résidence. Cette tribune constitue l'occasion de faire un point précis sur les circonstances ayant engendré cette fermeture et de vous communiquer avec précision les éléments qui nourrissent actuellement nos réflexions vouées à résoudre cette problématique durablement et dans les meilleurs délais. Parce que nous avons précisément voulu mesurer la réalité technique du problème, et les solutions nécessaires pour y remédier, nous avons mandaté un bureau d'étude spécialisé qui nous a d'abord confirmé que le risque de glissement justifiait la fermeture de la voirie tant que des travaux de confortement n'étaient pas engagés. Celui-ci nous a ensuite soumis plusieurs hypothèses de résolution pérennes dont la moins onéreuse susceptible de permettre la réouverture de la voirie en toute sécurité représente un investissement de 130.000€ HT coût travaux, et donc pratiquement 200.000€ TTC au total. La voirie de Tolvon a pour fonction essentielle la desserte de 2 hameaux : le hameau de Vouise et le hameau de Tolvon. Ce dernier est peuplé d'approximativement 250 habitants (soit 5 à 6 fois plus que le hameau de Vouise) et a ceci de particulier qu'il est situé sur la commune de Saint-Etienne-de-Crossey. De fait, la route de Tolvon est donc fonctionnellement étroitement liée à des enjeux qui relèvent de cette commune voisine. L'importance du montant des travaux à engager nous met donc dans une situation qui ne peut pas nous enjoindre à faire autrement que d'interpeller des partenaires comme le Département ou la commune de Saint-Etienne-de-Crossey pour essayer de trouver une solution, ceci sans évidemment mésestimer quoi que ce soit quant à la réalité de la situation des habitants du secteur. Cette recherche de financement ne suffit par ailleurs pas à expliquer à elle seule le délai incompressible de l'intervention, puisque la complexité du chantier et l'impossibilité d'engager des travaux en dehors de la saison sèche vont demander aux habitants de ces 2 hameaux une patience que nous savons déjà mise à rude épreuve. Dans ce contexte, nous tenons à réaffirmer à tous les Voironnais qui souffrent de cette situation notre volonté de remédier durablement à cette difficulté pénible pour leur quotidien. L'accomplissement immédiat des études préalables aux travaux témoigne de la démarche volontariste dans laquelle nous sommes engagés pour aboutir à un dénouement rapide dont nous ne doutons pas qu'il sera rendu possible par les liens étroits que nous entretenons avec nos partenaires, au bénéfice de l'intérêt général.

Avril 2021

Nous avons constaté ces derniers mois, comme beaucoup de Voironnais, une multiplication des dépôts sauvages et de déjections canines qui jonchent nos rues. Face à ces comportements indéfendables qui semblent gagner du terrain, nous souhaitons prendre ce problème à bras-le-corps. Il faut se rendre à l'évidence : la prévention ne suffit plus face à des comportements inciviques qui montent en puissance et méritent des sanctions ! Nous voulons donc désormais mobiliser tous les leviers répressifs mis à notre disposition pour sanctionner les personnes qui ne respectent ni leur cadre de vie, ni les agents de la Ville chargés de nettoyer l'espace public, ni les Voironnais dans leur ensemble qui subissent au quotidien. S'agissant des déjections canines, nous avons déployé sur ce thème des efforts conséquents avec la création dès 2019 de 2 brigades d'Agents de Surveillance de Voie Publique (ASVP) jusqu'à présent principalement mobilisés sur de la prévention. Les dépôts sauvages ont quant à eux fait l'objet au cours de l'année

2020 de 30 verbalisations (68 €) et de 10 rapports transmis au Ministère Public. Depuis le mois de février 2020, de nouvelles dispositions légales s'inscrivant dans le cadre d'une loi votée au parlement permettent aux communes d'avoir recours à un éventail de sanctions beaucoup plus large et à des mesures bien plus dissuasives en la matière, renforçant ainsi l'arsenal existant. Ce dispositif offre notamment la possibilité d'employer la vidéoprotection pour identifier les auteurs des infractions et la vidéo verbalisation pour sanctionner les dépôts sauvages lorsqu'ils sont associés à l'utilisation d'un véhicule. S'agissant des déjections canines, l'amende forfaitaire sera relevée, passant de 68€ à 135€ par l'intermédiaire d'un arrêté municipal qui entrera en vigueur très rapidement. Pour ce qui concerne les dépôts sauvages, nous prévoyons de mobiliser la vidéo verbalisation, de former nos agents afin qu'ils soient habilités à constater les infractions, et de recourir de manière plus soutenue aux procédures administratives et pénales à notre disposition pour aboutir à des sanctions plus dissuasives allant jusqu'à des amendes forfaitaires atteignant 1500 €, une mise en demeure de débarrasser sous peine d'astreinte etc. La mise en œuvre de ces mesures ne doit néanmoins pas se faire au détriment de l'engagement des forces de police sur la sécurité publique qui demeure évidemment une priorité non négociable. C'est pourquoi un agent de police municipale spécifiquement affecté à ces fonctions de lutte contre les incivilités sera recruté dans les prochains mois, afin de donner à la ville les moyens humains de mettre en œuvre ces sanctions réglementaires. La préservation de notre cadre de vie est une responsabilité collective et il convient de rappeler que la mobilisation de tous les acteurs publics et tous les efforts qu'ils consentent restent vains en l'absence du civisme élémentaire et de la propreté à laquelle chaque citoyen responsable doit contribuer. Malheureusement, face à la permanence insupportable de dépôts sauvages ou de déjections canines qui polluent nos trottoirs, ces mesures de répression s'avèrent indispensables. Le respect de notre cadre de vie est l'affaire de tous, et nous entendons bien le défendre !

Mars 2021

Voiron et son attrait bien au-delà des frontières de notre territoire, figure en bonne place son cadre de vie exceptionnel. Indifféremment de notre âge ou de notre catégorie sociale, nous sommes tous sensibles au fait de pouvoir évoluer dans un environnement agréable dont l'ensemble des éléments sont entretenus avec soin. Bien que nous ayons la chance de pouvoir en jouir au quotidien et que tout cela semble acquis, il demeure essentiel de conserver à l'esprit que ce qui nous entoure est le fruit du travail acharné de nos aïeux qui ont façonné la ville que nous connaissons aujourd'hui. Nous sommes tous à notre échelle les dépositaires de cet héritage et il revient à chacun d'entre nous d'en prendre soin. En tant qu'élus municipaux, nous avons bien évidemment un rôle de premier plan à jouer en la matière, en mettant en œuvre les moyens humains et financiers nécessaires dans toutes les sphères de l'action publique. Continuer à faire de Voiron une ville attractive et préserver ce charme si typique de ville à la campagne qui allie notamment la richesse des paysages ruraux au confort des infrastructures que l'on peut attendre d'une ville de taille moyenne implique en effet d'agir dans des domaines très divers, allant de la mise en valeur de notre patrimoine à la propreté de nos rues, en passant par la sauvegarde des équilibres urbanistiques. Il s'agit d'une mission essentielle qui nous tient particulièrement à cœur et occupe à ce titre une place centrale dans les feuilles de route successives que nous nous sommes fixées depuis 2014. Pour mener à bien cet objectif, nous travaillons main dans la main avec l'intercommunalité qui assure la gestion de compétences qui ont-elles aussi un réel impact sur notre vie quotidienne (gestion des déchets, économie, mobilités...). Le dernier sujet en date à avoir illustré cette étroite collaboration concerne l'enlèvement des déchets, dont le cycle a été modifié au mois de novembre, avant de faire dernièrement l'objet d'ajustements entrés en vigueur depuis le début du mois afin de répondre précisément aux besoins que nous avons exprimés. Je profite d'ailleurs de cet espace d'expression pour saluer l'implication du Pays Voironnais qui a fait preuve de compréhension face aux problèmes suscités par le changement initial du rythme de collecte et a démontré une réactivité en modifiant son organisation dans des délais raisonnables. La préservation de notre cadre de vie est une responsabilité collective et il convient de rappeler que la mobilisation de tous les acteurs publics et tous les efforts qu'ils consentent restent vains en l'absence du civisme élémentaire et de la propreté à laquelle chaque citoyen responsable doit contribuer. Malheureusement, face à la permanence insupportable de dépôts sauvages ou de déjections canines qui polluent nos trottoirs, nous allons devoir engager des mesures de répression qui vous seront annoncées prochainement. Le respect de notre cadre de vie est l'affaire de tous !

Février 2021

Étape préalable au vote du budget annuel qui conditionne l'action municipale, le Rapport d'Orientations Budgétaires constitue la première phase de notre cycle budgétaire. Comme à l'accoutumée, nous avons défini collectivement ses grandes tendances en Conseil municipal en ce début d'année. Ce débat s'est tenu dans un contexte particulièrement

contraint compte tenu de la crise sanitaire que nous traversons. Celle-ci a en effet des conséquences majeures sur les finances de la Ville. S'il est pour l'heure difficile d'évaluer avec précision l'étendue globale de ces répercussions, nous estimons leur montant aux alentours de 1 M€ (100 000€ de dépenses supplémentaires et 900 000€ de pertes de recettes) alors même que nous devons toujours faire face à une baisse des dotations de l'État dans des proportions non négligeables. Ces baisses de ressources et dépenses imprévues imposent la réalisation d'économies significatives et constituent autant de difficultés à surmonter au cours de l'établissement d'un budget que nous voulons néanmoins respectueux de nos engagements électoraux, et cette année encore sans hausse d'impôts ! Nous sommes ainsi parvenus au prix d'efforts organisationnels importants à maintenir l'évolution des charges de personnel à +0,72% ce qui représente un défi majeur au regard de la hausse mécanique de ces dépenses (avancement automatique des salaires de la fonction publique) tout en maintenant la charge de la dette à un niveau constant. La nécessité de réaliser des économies n'altère néanmoins en rien notre ambition pour Voiron. Grâce à notre capacité à mobiliser des partenaires au premier rang desquels figurent la Région et le Département, nous sommes en mesure de dégager un budget d'investissement qui se situera entre 5 et 6 M€ avec un reste à charge pour la Ville de 3,8M€. Le soutien de nos partenaires institutionnels n'est pas le fruit du hasard mais bien celui d'un travail acharné de mobilisation de tous les leviers à notre disposition pour faire aboutir nos projets. Aussi, pour 2021 nous avons inscrit pêle-mêle sur notre feuille de route : nouvelle chaufferie bois, extension du cimetière, nouveaux locaux pour le RIH Brunetière, réhabilitation des espaces publics Brunetière, modernisation énergétique de nombreux bâtiments publics, etc. Pour la 7ème année consécutive, nous déployons des trésors d'agilité afin de résoudre une équation budgétaire de plus en plus complexe. Nous avons bien conscience que cette démarche ne pourra pas être reconduite indéfiniment et travaillons d'ores et déjà sur une refonte globale des finances de la Ville pour l'année prochaine.

Janvier 2021

Chacun sait combien l'attention portée à l'éducation des enfants est un enjeu essentiel pour toute société qui prétend préparer l'avenir dans les meilleures conditions. Sur la base de cette conviction et dans le cadre de notre attachement à la réussite éducative que nous avons souhaité déployer à Voiron le dispositif de soutien scolaire « Coup de Pouce », destiné aux enfants identifiés par leurs enseignants comme rencontrant potentiellement le plus de difficultés à poursuivre une scolarité. Voté lors du Conseil municipal du 16 décembre, ce dispositif complémentaire de l'offre scolaire existante et du soutien proposé par la MJC est organisé sous forme de « clubs » bénéficiant pour cette première année à 37 enfants répartis dans 7 clubs sur 5 établissements. Il a pour but de favoriser la réussite scolaire en agissant dans les moments clés de l'entrée des enfants dans les apprentissages fondamentaux où des premiers points de rupture peuvent apparaître. L'objectif principal est de renforcer la confiance en soi des enfants et la motivation qui sont indispensables à l'acquisition des savoirs qui constituent le socle nécessaire à la poursuite de leurs études. Construit en partenariat avec les équipes pédagogiques de la commune dont sont issus tous ses intervenants préalablement formés par l'association « Coup de Pouce », ce projet d'un coût annuel de 50 000 € /an est intégralement financé par des fonds privés issus de la Fondation CONREUR. Face au désengagement progressif de l'État et aux difficultés financières que les collectivités éprouvent pour mener à bien leurs missions, trouver un partenaire privé au service de la réussite éducative des enfants de la commune est un symbole fort et nous souhaitons à ce titre remercier vivement Jacqueline CONREUR, fondatrice éponyme de cette fondation et Jessica FORTÉ, Adjointe au Maire du mandat précédent qui a assuré la mise en relation. La société au sein de laquelle nous évoluons est en plein doute et dans ce contexte nous sommes d'autant plus fiers de pouvoir déployer ce projet qui répond à notre ambition de donner corps l'égalité des chances à Voiron. À nos yeux la Ville a une responsabilité majeure dans le champ de l'éducation et de la réussite scolaire et nous souhaitons pouvoir dire demain qu'un enfant voironnais a plus de chances de réussir sa vie qu'ailleurs par la concentration de tout l'accompagnement mis à son service. Les conditions d'accueil à l'école, la valeur ajoutée que nous avons souhaité apporter au temps périscolaire, le travail d'acteurs populaires tels que la MJC, l'environnement culturel et sportif et maintenant le soutien de « Coup de Pouce » sont autant de briques qui s'additionnent au service de cette ambition commune.